



PROTOCOLE POUR REMISE DES MERITES 2025

(Décision AG 2010)

<u>Domaine du mérite</u>	<u>Médaille + Diplôme</u>	<u>Diplôme</u>	<u>Diplôme</u>
A Compétition officielle vaudoise	1 ^{er} (ère)	2 ^{ème}	3 ^{ème}
B Compétition officielle romande	1 ^{er} (ère)	2 ^{ème}	3 ^{ème}
C Compétition officielle Suisse ou Internationale	1 ^{er} (ère)	2 ^{ème}	3 ^{ème}
D Années de sociétariat	35 ans et +	---	---
E Années de comité dans une société locale	15 ans et +	---	---

Pour les domaines D et E, le méritant ne peut obtenir qu'une fois la distinction par société.

Les médailles ne seront remises qu'aux membres présents à la cérémonie.

JUBILE (selon décision AG de 2011)

La société, membre de l'USLY :

Adresse : (Rue et no / case postale) :

Localité : (no postal et localité) :

Avons fêté nos ☐ 50 ans ☐ 75 ans ☐ 100 ans ☐ 125 ans ☐ 150 ans

☐ 175 ans ☐ 200 ans

NOM et PRENOM DU RESPONSABLE :

Mobile : Mail :

Date : Signature :